

PAYS HÔTE



Paris, le 10 août 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après l'attribution à Paris 2024 du label « Terrain d'Egalité », des grands événements sportifs s'engagent jusqu'à 2030



Ce samedi 10 août 2024, l'Etat a officiellement remis le label Terrain d'Egalité au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, à l'occasion d'un temps fort organisé au Club France, pour valoriser son engagement concret en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes. Pour faire vivre cet héritage, 7 grands événements sportifs internationaux rejoignent la dynamique impulsée en faveur de l'égalité en héritage des Jeux de Paris 2024 et déposent leur candidature à l'obtention de ce label, et notamment « France 2030 ».

Lancé en 2022 dans la perspective des Jeux de Paris 2024, le label « Terrain d'Egalité » s'adresse aux organisateurs de grands événements sportifs internationaux (GESI) ponctuels ou récurrents organisés en France, et vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre toutes les formes de discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles, tant dans la phase d'organisation que dans le déroulé des événements.

Accompagné d'un kit méthodologique, ce label a été conçu comme un outil pour accompagner les comités d'organisation dans la mise en place concrète d'une politique de promotion de la place des femmes dans le sport, de sensibilisation et de prévention des discriminations et des violences afin de :

Faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes, en veillant en particulier à la parité dans les différentes composantes de l'organisation ;



- Mettre en œuvre tous les moyens pour garantir un environnement exemplaire en matière de prévention des violences et des discriminations, tant à l'égard des bénévoles engagés dans l'organisation que des délégations sportives et du public ;
- Faire rayonner ces causes sur les plans national et international avant et pendant les évènements sportifs, dans une logique de progression et d'amélioration continue.

Les Jeux de Paris 2024, 2ème événement labellisé « Terrain d'Egalité » après la Coupe du Monde de Rugby

Dès 2023, les organisateurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la Coupe du Monde de Rugby ont rejoint la dynamique impulsée par l'Etat avec le label « Terrain d'Egalité ». Ils ont été les premiers à obtenir cette labellisation attestant de l'exemplarité de leurs événements sportifs en matière d'inclusion et de diversité.

Pour rappel, le label « Terrain d'Egalité » est décerné par <u>une commission d'attribution</u> après analyse et délibération, et sur la base d'un rapport d'évaluation établi par un opérateur de labellisation indépendant (AFNOR). Son obtention est conditionnée au **respect d'un cahier des charges d'une vingtaine de critères et d'actions**, en interne et auprès des parties prenantes de l'événement sportif.

L'attribution du label est également le fruit d'un travail collaboratif entre des représentants de l'Etat et du mouvement sportif, des personnalités qualifiées du monde sportif et du parasport ainsi que des membres représentant la société civile engagés dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discrimination et les violences sexistes et sexuelles dans le sport comme la Fondation Alice MILLIAT, la Fondation FIER, la LICRA, l'association Femmes journalistes de sport.





C'est au terme de ce processus que Fabienne Bourdais, Déléguée interministérielle aux grands événements sportifs et Directrice des Sports du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, et Catherine Petit, Cheffe du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ont officiellement remis ce samedi le label « Terrain d'Egalité » à Blandine Sorbe, Directrice senior cadre public et conformité, pour valoriser l'engagement et les actions du Comité d'organisation en faveur de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations et les violences, tant dans la phase préparatoire des Jeux que dans leur livraison.

- Dans le cadre de l'attribution du label, Paris 2024 s'est notamment engagé à former l'ensemble de ses équipes (bénévoles et personnels) sur les violences sexistes et sexuelles, pour leur permettre de réagir de manière appropriée, et à mettre en place une procédure rigoureuse de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelle, en collaboration avec les services spécialisés, pour garantir soutien et protection des victimes.
- > Ce dispositif comprend notamment l'installation de zones de refuge sur les sites de compétitions et de célébration.
- Un groupe de travail, auquel Paris 2024 a été étroitement associé, a produit un kit méthodologique et un guide pratique pour la mise en place d'une procédure adaptée de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles, garantissant ainsi la bonne prise en charge des victimes. Ce kit est désormais accessible en ligne à tous les organisateurs d'événements sportifs.

Héritage : de Paris 2024 à France 2030, les GESI s'engagent en faveur de l'égalité

Pierre angulaire du volet en faveur de l'égalité du Plan Héritage de l'Etat pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, le label « Terrain d'Egalité » a vocation à s'inscrire durablement dans le monde sportif afin de faire perdurer la dynamique et amplifier l'héritage des Jeux de Paris 2024.

Dans cette perspective, de nombreux organisateurs des prochaines grandes échéances sportives internationales à venir ont annoncé ce jour leur candidature à l'obtention du label pour faire de leurs événements des espaces de confiance, de sécurité et de convivialité pour toutes et tous, tels que :

- 2025 : Championnats du monde de badminton à Paris Championnats d'Europe de cyclisme sur route en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 2026 : Championnats d'Europe de natation au CAO de Saint-Denis ;
- 2027 : Championnats du monde de cyclisme UCI, organisés en Haute-Savoie en 2027 ;
- 2028 : Championnats du monde de Hockey sur glace à Paris et Lyon ;
- 2029 : **Championnat du monde masculin de handball**, organisé en France et en Allemagne ;
- **2030 :** France 2030, Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver organisés dans les Alpes françaises.





L'engagement de ces événements de premier plan du monde sportif à devenir de véritables acteurs du changement montre combien le sport peut être un formidable levier pour faire rayonner les grandes causes sociales et renforcer la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes sur les terrains et au-delà. À ce titre, ce label fait ainsi écho à <u>la politique volontariste</u> menée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans le sport et à la contribution qu'y apporte du ministère chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.

« L'attribution du label Terrain d'Egalité aux Jeux de Paris 2024 démontre l'engagement du comité d'organisation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes formes de violences et de discriminations. Au-delà de l'héritage matériel, l'organisation de Jeux inclusifs est un héritage sociétal fort. La relation de confiance et la collaboration étroite avec Paris 2024 ont permis d'instaurer des pratiques exemplaires, qui feront des Jeux de Paris un modèle pour tous nos grands évènements sportifs. »

Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

« Avec le label Terrain d'Égalité, nous réaffirmons l'exemplarité et l'engagement de Paris 2024 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'une meilleure représentation des femmes dans le sport. Ce label unique concerne toutes les femmes sur le terrain, dans les gradins ou aux abords des stades afin qu'elles puissent s'y sentir à l'aise et en sécurité.

Les premiers Jeux paritaires de l'histoire ouvrent ainsi la voie aux futurs grands événements sportifs pour renforcer la place des femmes dans le sport, la sensibilisation et la prévention contre toutes les formes de violences et de discriminations.

En permettant de faire évoluer les mentalités et de changer notre regard sur le sport féminin, le label Terrain d'Égalité contribue plus que jamais à l'héritage des Jeux de Paris 2024. »



Aurore Bergé, ministre chargée de l'Egalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations

« Le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a placé parmi ses priorités la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires : le label Terrain d'Egalité vient récompenser cette ambition. Il nous a permis de valoriser toutes les actions menées depuis plusieurs années et de nous dépasser en bénéficiant de l'expertise des équipes de l'AFNOR. Nous espérons que cette expérience permettra aux futurs organisateurs d'événements sportifs de s'engager à leur tour sur ces enjeux. »

Blandine Sorbe, Directrice senior cadre public et conformité

« Les Jeux Olympiques de Paris 2024, premiers Jeux paritaires de l'histoire olympique sur le terrain de compétition, sont les premiers Jeux bénéficiant pleinement de l'agenda 2020 et 2020+5 du Comité International Olympique. Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont été mises en place pour renforcer la visibilité des femmes dans le sport, au travers notamment :

- Plus d'épreuves comportant des médailles pour les femmes athlètes ;
- Plus de sports paritaires
- Des porte-drapeaux paritaires lors de la cérémonie d'ouverture,
- Une programmation sportive plus équilibrée avec notamment le marathon féminin venant conclure, pour la première fois, le programme d'athlétisme.

En collaboration avec Paris 2024 et notre partenaire Deloitte, nous nous sommes inspirés du Label « Terrain d'Egalité » pour développer un outil d'auto-évaluation mis à disposition des autres comités d'organisation des Jeux Olympiques et des Fédérations Internationales. Cet outil, adaptable aux différents contextes locaux, vise la prise en compte transversale de l'égalité des genres et accompagne les organisateurs dans la création de plan d'actions dédié.»

Marie Sallois, Directrice du département développement durable et de la stratégie du Comité international olympique (CIO)

À propos du Label Terrain d'Egalité

Créé par la mobilisation conjointe du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le ministère de l'Egalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations, la DIGES et Paris 2024, le label « Terrain d'égalité » est l'unique référence portée par l'Etat en matière d'évènementiel sportif engagé pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations.

Conçu comme un outil mis à disposition des organisateurs de grands événements sportifs, ce label a été lancé en 2022 en réponse aux constats d'inégalités et de discriminations persistant dans le monde sportif en France, en collaboration avec de nombreux acteurs du monde sportif, et s'inscrit dans le Plan héritage de l'Etat pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Pour en savoir plus sur le label « Terrain d'Egalité », rendez-vous ici.

À propos de la Délégation Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs (DIGES)

Missionnée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs anime et coordonne les activités des administrations et des établissements publics nationaux concourant à l'organisation des grands événements sportifs en France.



Contact presse

Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports 01 40 45 97 97 – 06 14 94 23 43 presse@jeunesse-sports.gouv.fr

